

dangers du siège de la ville. Ils se trouvaient encore dans le bâtiment claustral lorsqu'une perquisition y fut faite le 7 mai, par Guillaume Gay, marchand de Lyon, fondé de pouvoir du baron des Adrets, colonel de l'Eglise réformée, et de Barthélemy de Gabyano, un des conseillers de la même Eglise, assisté de Pierre Papon, notaire et tabellion royal à Lyon. Des praticiens improvisés comme aux jours d'émeute parmi les bouchers, les charrons, les armuriers et autres artisans de la ville furent requis de prêter main-forte au représentant du chef de l'armée protestante et d'assurer la remise, ou tout au moins la représentation des richesses monastiques. Les reliquaires d'argent du couvent parurent exciter surtout la convoitise de ces officiers de justice, mais ils durent se passer, même de les voir, les religieux ayant déclaré qu'ils les avaient en prévision des troubles « baillé cy devant à Messieurs de Saint Jehan de Lyon, leurs supérieurs. » Guillaume Gay fut établi par l'inventaire gardien des objets décrits et il promit « par serment et obligation de tous ses biens, meubles et immeubles présents et à venir quelconques d'en rendre bon compte à qui et quand il serait ordonné par les dits colonel et conseiller de l'Eglise réformée. » La foi jurée ne fut pas, paraît-il, religieusement suivie, puisque treize ans plus tard les Grands Carmes, n'ayant pu recouvrer tous les objets qu'ils avaient laissés au couvent, sollicitaient du Pape une bulle qui les autorisât à publier le monitoire que l'official de Lyon avait lancé contre les voleurs, recéleurs et détenteurs des biens, papiers, meubles, argenterie dérobés pendant les troubles de l'hérésie. La bulle fut donnée par Sixte V, en 1585, aux ides de septembre, l'an 1^{er} de son pontificat et elle fut plusieurs fois fulminée par l'official de Lyon en octobre, décembre 1585 et en mars 1586. Ils n'eurent guère plus facilement raison